



Baisse du prix d'un terrain

Par **kididrum**, le **22/09/2009** à **10:16**

Bonjour,

J'ai l'intention de me porter acquéreur d'une parcelle de terrain jouxtant un cimetière. Une partie de cette parcelle fait l'objet d'une servitude "non aedificandi", ce qui rend la moitié du terrain inconstructible.

Cette parcelle fait partie d'un lot que la commune n'arrive pas à vendre.

Je demande au maire de baisser le prix de la partie inconstructible mais ce dernier refuse à chaque fois prétextant que le prix de la parcelle a été votée par l'ancienne municipalité

Que pensez vous de sa réponse, peut il revenir sur le prix fixé ?

Les acheteurs des autres parcelles peuvent ils également demander une baisse du prix alors qu'ils ont déjà fait leur acquisition ?

Merci de vos réponses

Par **augustin**, le **22/09/2009** à **12:13**

Que le vendeur soit un particulier ou une collectivité, rien ne l'oblige à vendre à un prix inférieur à ce qu'il désire.

Quand aux acquéreurs précédents, ils ont acheté à un certain prix, un point c'est tout.